



La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid 19 que nous traversons a conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de fermeture de certains commerces et de confinement d'une partie de la population.

Au-delà de toute autre considération, la priorité de l'intersyndicale dans la période est de défendre nos droits et notre santé et par conséquent, celle de toute la population. Pour ce faire, notre message est clair : il faut que le gouvernement décrète le confinement général pour arrêter la propagation du virus. Privilégions l'humain plutôt que les intérêts des entreprises !

Arrêter le regroupement de salariés dans les entreprises et administrations non-essentiels

Il est complètement incohérent qu'à titre individuel nous puissions être punis d'une amende en cas de non-respect du confinement et que les entreprises non-essentiels à la gestion de la crise soient autorisées à regrouper des centaines de salariés-es. Ainsi, localement, TE Connectivity réouvre le 2 avril alors que ce n'est pas une entreprise essentielle, mettant en danger les salariés-es et leurs proches pour des intérêts économiques. Le non-respect du confinement c'est de la prison pour les

individus mais profits pour les patrons et actionnaires. L'intersyndicale exige que soient listées les entreprises, dont l'activité est essentielle au bon fonctionnement du Pays. Le gouvernement indique qu'il est difficile de déterminer précisément les secteurs devant être stoppés. Pourquoi ce qui a été possible en Italie après un long débat et un accord entre les syndicats et le gouvernement se traduisant par l'élaboration d'une liste très limitée des activités de production essentielles, ne serait-il pas possible en France ?

Soutien aux salarié-es au travail

Seules les entreprises et administrations absolument indispensables à la gestion de la crise doivent poursuivre leur activité et, impérativement, travailler autrement et protéger les salariés. L'intersyndicale exige des masques, du gel, et la modification des procédures de travail dans le respect des prérogatives des Instances Représentatives du Personnel, dans le respect des travail-leurs et des citoyen-nes.

être fournis, au compte-goutte, et des consignes de distanciation d'au moins un mètre très souvent impossibles à appliquer avec des enfants. Le nombre d'enfants accueillis par groupes doit être adapté à l'âge et aux locaux.

Nous dénonçons les conditions sanitaires aléatoires dans lesquelles s'effectue l'accueil des enfants des personnels soignants par les personnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriale : pas de gel hydro-alcoolique, les masques commencent tout juste à

Nos organisations tiennent à saluer le dévouement et la solidarité des personnels de santé, de l'alimentation, des transports, des services publics, de services sociaux et d'aide à la personne, et des entreprises des secteurs indispensables à la réponse aux besoins fondamentaux ... personnel qui, malgré les risques pour leur propre santé, malgré l'absence notoire de matériel de protection, malgré l'absence de considération hier comme aujourd'hui même, font face avec courage et dignité.

Solidarité avec les plus précaires

Dans nombre d'entreprises et de services publics, l'impréparation est criante. Il en va ainsi de la continuité éducative dans l'Éducation, qui amplifie les inégalités, qui pénalise les enfants n'ayant pas Internet ou d'ordinateur, ne pouvant pas être aidés par leurs

parents. Les populations les plus fragiles, les foyers les plus précaires, les familles monoparentales, les personnes isolées, les migrant.es, les sans-abris sont les plus touchés-es. Les effets d'annonces des ministres ne masquent pas les ratés en tous genres.

Respect du code du travail

L'intersyndicale dénonce la loi d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie et des ordonnances qui en découlent car ils remettent en cause le droit social français pour servir les intérêts du patronat.

Ces ordonnances dérogent à toutes les dispositions légales et conventionnelles en matière de durée du travail et de prise de congés payés, avec la possibilité pour les employeurs d'imposer 6 jours de congés moyennant un accord de branche ou d'entreprise.

Comment accepter d'être contraint de poser des congés payés pour couvrir cette période de confinement ou de nous voir imposer des jours de

réduction du temps de travail et de compte épargne-temps : chacun admettra que cette période de libertés restreintes ne peut en aucun cas être considérée comme un temps de repos et de loisirs. La formule « Nous sommes en guerre », répétée à l'envi par le président Macron et son gouvernement ne doit pas servir de prétexte à la destruction des conquits sociaux arrachés de haute lutte par nos aînés.

Derrière un discours parant les services publics de toutes les vertus, c'est la déconsidération, la privatisation et le démantèlement qui sont la norme depuis plusieurs décennies.

Redonnons à la santé toute sa place

Les hommages aux soignant-es répétés du Président de la République et de son gouvernement ne font pas oublier combien les mêmes les ont méprisé-es et même gazé-es à l'occasion des grèves qui se sont déroulées ces derniers mois. Alors que les annonces pour l'hôpital restent vagues, le gouvernement fait des promesses, mais ne règle aucune des revendications légitimes.

Il est de sa responsabilité avant tout et immédiatement de mettre tous les moyens nécessaires pour créer les lits

d'hospitalisation, les postes de médecins, infirmières, soignant-es et non soignant-es et revaloriser le point d'indice de manière significative. Pour combattre efficacement le coronavirus, pour répondre à la crise sanitaire, il faut répondre aux revendications urgentes des personnels de santé et de toutes celles et ceux qui assurent le service public. Alors que le Président arrive à débloquer plusieurs centaines de milliards d'euros pour aider les entreprises, il est urgent que l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) soit relevé

Cette crise met sous une lumière crue les dérives des politiques d'austérité menées depuis des dizaines d'années, dénoncées et combattues sans relâche par nos organisations, hier, aujourd'hui et demain.

Pour l'intersyndicale, l'urgence est de préserver la vie des salarié-es, citoyen-nes. Cette urgence n'est pas compatible avec la logique économique qui guide les mesures gouvernementales. Elle ne doit pas être instrumentalisée pour faire régresser les droits.

Nous revendiquons :

- **la fermeture des entreprises** qui n'ont pas une activité vitale pour la population.
- **L'annulation des dérogations** contenues dans la loi d'urgence sanitaire et le renforcement du code du travail.
- **des moyens supplémentaires en urgence** pour les hôpitaux publics et les EHPAD à la hauteur des besoins.
- **des moyens nécessaires à la reconstruction** de tous les services publics détruits.

-la nationalisation de toutes les entreprises d'intérêt public en commençant par le domaine de la santé (labo de recherche, producteurs de médicaments, fabricants de matériel médical...)

- de réelles IRP de proximité par la remise en place des CHSCT.

- la rémunération de tous-tes les salarié-es à hauteur de 100% de leur salaire, et non pas seulement 84%.

- la prise en charge en accident de travail des salarié-es contaminé-es.

- la prise en charge à 100% des arrêts de travail pour la garde des enfants.

- la reconnaissance du droit de retrait lorsque la sécurité sanitaire n'est pas garantie.